

maintenir les taux des trois taxes directes locales au même niveau qu'en 2017 et les fixe donc ainsi qu'il suit :

- taxe d'habitation : 5.58 %,
- taxe sur le foncier bâti : 6.25 %,
- taxe sur le foncier non bâti : 50.37 %.

3 - Vote des budgets primitifs 2018

Le Maire présente au Conseil municipal les chiffres inscrits aux projets de budgets 2018 établis par la Commission des finances et demande aux conseillers de se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (MM. DURPOIX et DEVILLERS) approuve les inscriptions budgétaires proposées et adopte les budgets primitifs 2018 qui s'équilibrent comme suit :

1) *Budget principal*

- section de fonctionnement : dépenses = recettes = 2 114 486 €
- section d'investissement : dépenses = recettes = 1 663 653 €

2) *Budget chaufferie bois*

- section d'exploitation : dépenses = recettes = 126 436 €
- section d'investissement : dépenses = recettes = 816 945 €

4 - Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable

Le Maire donne lecture d'un courriel de Mme la Trésorière de CHAMPAGNEY qui demande au Conseil municipal de prononcer l'admission en non-valeur d'une dette de 38,55 € relative à une facture d'eau, la commission de surendettement ayant prononcé l'effacement de cette dette.

Après en avoir délibéré, considérant que la décision de la commission de surendettement s'impose à la collectivité, le Conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. DEVILLERS), prononce l'admission en non-valeur de la somme de 38,55 € relative à une facture d'eau restée impayée.

5 - Adhésion au Souvenir Français

Le Maire fait part au Conseil municipal de la rencontre qu'il a eue avec les représentants locaux du Souvenir Français, lesquels proposent leur aide pour rechercher, dans le cimetière communal, les sépultures familiales de Morts pour la France tombées en déshérence.

Dans le cadre de la reprise des concessions abandonnées, ils ont également évoqué leur faculté d'octroyer une aide financière à la commune pour l'édification d'une sépulture qui serait spécialement destinée aux Morts pour la France.

Afin de soutenir cette association qui perpétue le devoir de mémoire, le Maire est d'avis qu'il serait bon d'y adhérer à titre de « membre bienfaiteur » et invite les conseillers à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. DEVILLERS), décide d'adhérer au Souvenir Français moyennant une cotisation annuelle de 30 €.

6 - Convention avec le SIAEP : redéfinition des périmètres de protection immédiats des sources

Le Maire explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire, afin de permettre au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Champagny (SIAEP) de bénéficier de l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé autorisant la commune de Ronchamp à prélever, produire et distribuer l'eau des sources Mathieu, de la Chapelle et de la Selle, de signer avec le SIAEP une convention portant transfert de la commune au syndicat de la définition et de la gestion des dix périmètres de protection immédiats.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à *l'unanimité*, autorise le Maire à signer avec le Président du SIAEP la convention portant transfert de la gestion et de la définition, par l'arrêté ARS n° 2015-1604, des dix périmètres de protection immédiats et faisant apparaître les obligations et les engagements du propriétaire et de l'exploitant.

7 - Souhaits de la commune dans le cadre de l'aménagement foncier, agricole et forestier

Le Maire expose aux conseillers municipaux la nécessité de délibérer pour exprimer les souhaits de la commune dans le cadre de l'aménagement foncier, agricole et forestier en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à *l'unanimité* (*M. DEVILLERS ne prend pas part au vote*), exprime les souhaits suivants :

- regrouper le maximum des parcelles boisées dans le secteur « La Montagne », « La Ravolle », « La Goutte de l'Etelle », « Fouillies Barique », « Aux Prés de la Sie », « Prés Judet », « Prés Notre Dame » ainsi que l'attribution des parcelles privées créant des enclaves dans le massif forestier secteur « Corne de l'Envers » ;
- attribuer une réserve foncière en bordure du ruisseau « Le Rhien » pour création d'une lagune dans le secteur « Prés Mourlot » ;
- attribuer une parcelle secteur « Sur la Chèvre » pour la création d'une station de traitement d'eau ;
- attribuer une parcelle de 30 ares environ en amont du cimetière existant dans le cadre d'une extension éventuelle ;
- dégager au maximum une réserve foncière le long du Rahin dans les secteurs « La Maze » et « Aux Prés Mourlot » ;
- attribuer si possible les talus dans le secteur « La Houillère » de part et d'autre du ruisseau en amont de l'école de la Houillère ;
- créer si possible une attribution de terrain boisé en vue de l'ouverture du paysage dans les secteurs « Baisse Gros Jacques » et « Derrière le Château » ;
- dégager les emprises nécessaires pour l'élargissement de la RD d'accès à la Chapelle ainsi que pour une piste d'accès piétons.

8 – Informations de la Municipalité

Les informations seront publiées ultérieurement.

Séance levée à 20 h 45.